

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213300775-20240318-2024_19-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :
11/03/2024**Membres :**

En exercice 19

Présents : 17

Votants : 19

Date d'affichage :
19/03/2024**Date de publication :**
19/03/2024**Le 18 mars 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

Absent : -

Secrétaire de séance : Anne-Cécile DUCOSSON

DÉLIBÉRATION N° 2024-19

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet – services techniques

Philippe LE MENTEC a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un recrutement a été lancé et un candidat a été retenu au vu de son expérience significative en tant qu'agent technique et de la possession du permis poids lourds.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifie relatif à organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 2021-1818 et 2021-1819 du 24 décembre 2021 relatif à la revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, appelé à délibérer, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés au tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 18 mars 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, belonging to Anne-Cécile DUCOSSON, is written over the text 'La secrétaire de séance'.

Anne-Cécile DUCOSSON